

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2019-027

**OBJET :** Arrêté d'autorisation de passage pour la randonnée "des Martiens" le mardi 1er mai 2019

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'autorisation de passage présentée par l'association Aunay VTT pour une randonnée pédestre et de VTT le mardi 1<sup>er</sup> mai 2019 ;

## ARRÊTE

**Article 1-** La randonnée pédestre et de VTT « Rando des Martiens », organisée par l'association Aunay VTT dont le départ est fixé à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, est autorisée à traverser le territoire des Monts d'Aunay le mardi 1<sup>er</sup> mai 2019 entre 7h et 14h.

**Article 2** – L'association est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association Aunay VTT,
- Madame la directrice de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 9 avril 2019.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE



The image shows a circular official seal of the Commune des Monts d'Aunay on the left, featuring a coat of arms with a figure holding a staff and a banner. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre Lefevre'.